

Politique nationale CADS en matière de commotions cérébrales

Titre de la politique	Politique nationale CADS en matière de commotions cérébrales
Exécutif responsable	Président de CADS National et du comité des RH et Politiques
Bureau responsable	CADS National et le comité des RH et Politiques
Approuvé par	Conseil d'administration CADS
Contact	Executive Director, Amy Royea
Date effective	Le 22 août, 2024
Dernière mise à jour	Version 1.0 – le 22 août, 2024
Prochaine révision	2026 août
Auteur du document	Neale Gillespie
Titre	Membre du comité national des RH et des Politiques de CADS

Historique des versions:

Version du document	Version du document	Version du document	Document Author/Reviser
August 22, 2024	1.0	Initial draft	Neale Gillespie

Les approbations:

Version du document	Version du document	Approver Name and Title	Approver Signature
22-08-2024	1.0	Deb Blimkie	

Le document Web est la version contrôlée

L'exécutif responsable publiera les révisions de ce document sur le site Web national du CADS www.cads.ski et pourra simultanément diffuser des alertes par courrier électronique aux parties concernées.

Les copies ou extraits de cette documentation, que vous pouvez télécharger à partir du site Web CADS National, sont des copies non contrôlées et peuvent ne pas refléter le contenu actuel et approuvé. Vous êtes responsable de vous assurer que vous accédez à la dernière révision.

Table des matières

Executive Summary	3
1. Education and Awareness:	3
2. Pre-Participation Waiver and Acknowledgement:	3
3. Reporting & Evaluation:	3
4. Return-to-Play Protocol:	3
5. Prevention and Risk Mitigation:	4
6. Adherence	4
7. Policy Review and Approval	4

Résumé

La sécurité et le bien-être de nos membres, de nos moniteurs et de nos participants sont nos principales priorités. Afin d'assurer un environnement d'apprentissage sûr et agréable, nous avons mis en place la politique suivante concernant les commotions cérébrales pour tous les programmes de formation des moniteurs CADS.

1. Éducation et sensibilisation :

- 1.1. Tous les moniteurs, et formateurs de cours CADS suivront une formation sur la reconnaissance des signes et symptômes d'une commotion cérébrale (par exemple, le cours de formation « Prendre une tête d'avance » du PNCE).
- 1.2. Les membres de CADS seront également encouragés à suivre la formation susmentionnée, afin de s'assurer qu'ils ont des connaissances à jour concernant les risques potentiels.
- 1.3. Les participants au cours recevront des informations sur l'importance de signaler tout traumatisme crânien potentiel.

2. Renonciation et reconnaissance préalables à la participation :

- 2.1. Les participants au cours devront signer une décharge reconnaissant les risques associés à la participation aux programmes CADS et confirmant leur compréhension de la politique en matière de commotions cérébrales.

3. Rapports et évaluation :

- 3.1. Si un moniteur de cours soupçonne que lui-même ou un autre participant a subi une commotion cérébrale au cours d'une activité d'entraînement, il doit immédiatement interrompre l'activité et le signaler au représentant désigné du club, au représentant de la division et un rapport d'incident doit être soumis au bureau national CADS, ainsi qu'à la patrouille de ski du centre de villégiature.
- 3.2. Tout participant qui reçoit un coup à la tête ou qui présente des signes de commotion cérébrale, tels que maux de tête, vertiges, confusion, nausées ou perte de conscience, doit obtenir rapidement une évaluation médicale auprès de la patrouille de ski de la station.
- 3.3. Les participants ne seront pas autorisés à reprendre la formation ou l'enseignement avant d'avoir été évalués par un professionnel de la santé qualifié et d'avoir reçu l'autorisation de reprendre leurs activités.

4. Protocole de retour au jeu :

- 4.1. Les moniteurs ou les participants qui ont été diagnostiqués avec une commotion cérébrale devront suivre un protocole de retour au jeu graduel - tel que décrit par ParachuteCanada:

<https://parachute.ca/wp-content/uploads/2019/06/RetourAuSport-Parachute-UA.pdf> avant de reprendre la formation ou l'enseignement, selon les instructions de leur fournisseur de soins de santé.

- 4.2. Ce protocole sera supervisé par le médecin de l'intéressé et pourra inclure une période de repos, suivie d'une progression par étapes des efforts et des activités basées sur les compétences, avec un suivi attentif de toute réapparition des symptômes.

5. Prévention et réduction des risques :

- 5.1. Tous les participants et les moniteurs prenant part aux cours de la CADS sont tenus d'utiliser des équipements de protection appropriés, le port du casque est obligatoire à 100 %.
- 5.2. Les sessions de formation seront conçues pour minimiser le risque de blessures à la tête, en mettant l'accent sur les techniques appropriées, les procédures de sécurité et la sensibilisation aux risques.

6. Adhérence

- 6.1 En adhérant à cette politique sur les commotions cérébrales, nous nous engageons à promouvoir la santé et la sécurité de nos instructeurs et de nos participants tout en assurant le succès continu de nos programmes de formation.
- 6.2 Tous les membres de CADS doivent signer pour confirmer qu'ils ont lu, compris et qu'ils consentent à se conformer à cette politique sur les commotions cérébrales.

7. Révision et approbation de la politique

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de CADS le 22/Aout/2024.

Cette politique devrait être révisée par le comité des RH et des politiques de CADS et les cadres supérieurs de temps à autre pour s'assurer qu'elle demeure à jour.

11. Reconnaissance et entente

Aux fins de la reconnaissance et de l'attestation de l'intention de se conformer au Politique nationale CADS en matière de commotions cérébrales, la pièce jointe suivante constituera une composante du processus d'enregistrement sur la plateforme de Snowline.

Note : Le contenu intégral de la politique de CADS en matière de commotions cérébrales reste en vigueur et peut être consulté à l'adresse suivante : (lien vers le document sur le site Web www.CADS.ski).

* * *

Je reconnais avoir lu et compris la politique nationale de CADS sur les commotions cérébrales. J'accepte d'adhérer à cette politique CADS sur les commotions cérébrales. De plus, je m'efforcerai de m'assurer que les autres membres de CADS la respectent. Je comprends parfaitement que si j'enfreins cette politique sur les commotions cérébrales, je peux faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi de CADS.

Nom - Date